

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - P. FREON - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN LIMITROPHE AU VÉLO PARK

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il paraît opportun de se porter acquéreur d'une parcelle jouxtant le terrain aménagé pour la pratique du vélo et situé à proximité de l'ensemble du pôle sportif de la commune (complexe sportif, stade, city-park...),

CONSIDÉRANT l'accord écrit de Madame BERGERON pour la vente à la commune de cette parcelle,

Le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ D'approuver l'acquisition à Madame BERGERON, d'une parcelle cadastrée AT 13 pour une superficie de 1528 M²,
- ✓ D'accepter le coût d'acquisition de cette parcelle à 5 000 Euros.
- ✓ De prendre en charge les frais notariés liés à cette acquisition
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces afférentes à cette acquisition.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE